

# FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

novembre 2011 • numéro **10**

ÉLEVAGE / VIANDES



LES EXPORTATIONS  
FRANÇAISES DE BOVINS  
VIVANTS VERS LES  
PAYS DU POURTOUR  
MÉDITERRANÉEN :  
**enjeux et concurrence**



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)



Dans les années 1970, la filière bovine française s'est tournée vers l'exportation de bovins vivants maigres (broutards) destinés majoritairement au marché italien et, de façon plus marginale, au marché espagnol. En Italie, ces animaux répondaient à la demande des engraisseurs de la plaine du Pô, dont l'activité connaissait alors une forte croissance, due à l'expansion de la culture de maïs et à l'accroissement de la consommation de viande bovine. À cette époque, la grande majorité des exportations françaises de bovins vivants était destinée au marché communautaire.

Entre le début des années 1990 et 2005, les restitutions communautaires à l'exportation de bovins vivants ont directement contribué à établir et à structurer des courants commerciaux durables de bovins mâles finis (jeunes bovins) vers les pays tiers, en particulier le Liban.

En décembre 2005, la Commission européenne a mis fin aux restitutions à l'exportation – sauf pour les animaux reproducteurs<sup>1</sup> –, considérant, d'une part, que la situation du marché communautaire de la viande bovine pouvait être durablement équilibrée sans encouragement à l'exportation de bovins vivants hors de l'Union européenne et, d'autre part, qu'au titre du respect du bien être animal, il convenait de ne pas favoriser le transport sur longue distance d'animaux vivants.

Après une période de quasi interruption, entre 2006 et 2008, durant laquelle les concurrents d'Amérique du Sud ont fourni ces marchés, les ventes européennes, en particulier françaises, de bovins vifs vers les pays tiers, ont repris à la faveur d'un contexte européen et international redevenu favorable aux acteurs français spécialisés dans ce négoce vers les pays tiers :

- renchérissement de l'offre des concurrents d'Amérique du Sud, ce qui a conduit les pays méditerranéens importateurs à diversifier leurs approvisionnements,
- baisse de l'euro face au dollar ou au real,
- offre abondante liée à la croissance régulière du cheptel français de vaches allaitantes jusqu'en 2010,
- relative stagnation des ventes sur le marché communautaire (Italie et Espagne).

Globalement, au cours des dix dernières années, les importations d'animaux vivants des pays du pourtour méditerranéen ont eu tendance à diminuer au profit de celles de viandes, passant de presque 50 % à moins de 40 % des tonnages totaux (vif et viande) ces trois dernières années (cf. encadré 1).

Cette synthèse situe, dans un premier temps, la place des ventes vers les pays tiers par rapport à l'ensemble des exportations françaises d'animaux vivants. Elle dresse, ensuite, un état des lieux des flux d'animaux exportés vers le pourtour méditerranéen et décrit leur évolution récente. Enfin, elle analyse, à partir des éléments disponibles, la concurrence sur ces marchés.

1) Code douanier SH 6 : 01.02.10, 01.02.20, 01.02.30

#### Quelques définitions

##### *Pourtour méditerranéen*

En règle générale, ce terme couvre les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), ainsi que l'Égypte, le Liban et la Turquie. Toutefois, les exportations françaises d'animaux vivants, vers la Turquie, ont été suspendues entre 1996 et septembre 2011 en raison de la déclaration, par la France, de cas d'ESB en 1996. Dans cette synthèse – et pour la France –, le pourtour méditerranéen se comprend donc à l'exclusion de la Turquie.

##### *Broutard*

Animal mâle, non castré, maigre âgé de 6 à 12 mois destiné à être engraisé en France (Grand Ouest, Plaine de l'Est, frange du croissant laitier...) ou à l'étranger (essentiellement Italie et, dans une moindre mesure, Espagne).

##### *Jeune bovin*

Animal mâle fini, non castré, âgé de 12 à 24 mois, destiné à l'abattage, d'un poids variable en fonction de la race et de la durée d'engraissement, généralement compris entre 430 kg carcasse (16 mois) et 500 kg carcasse (24 mois).

##### *Génisse amouillante*

Animal femelle, généralement âgée de moins de 30 mois, gestante de 4 à 7 mois. Pour les pays du Maghreb, il s'agit exclusivement de femelles de race laitière, souvent de race Prim'Holstein ou Montbéliarde.

##### *Restitution*

Somme versée par la Commission européenne, destinée à couvrir le différentiel de prix entre deux produits agricoles, l'un européen, l'autre issu d'un pays tiers, et commercialisés sur un même marché d'importation hors Union européenne.

## Les exportations françaises de bovins vivants de plus de 80 kg vif, place des pays tiers et du pourtour méditerranéen dans le commerce français

Les exportations de bovins vivants (reproducteurs, bovins maigres et destinés à l'abattage), toutes destinations confondues, représentent, chaque année, un montant de l'ordre de 1,2 milliard d'euros (1,240 milliard d'euros en 2010) qui se répartissent ainsi : 79 % pour la vente d'animaux maigres, 16 % pour celle d'animaux de boucherie et 5 % pour celle de reproducteurs. La part des ventes vers les pays tiers, qui dépassait à peine 1 % dans les années 2006 à 2008, a atteint 3 % en 2009 et 7 % en 2010.

### Les ventes sur le marché européen et les pays tiers

En 2010, les ventes d'animaux reproducteurs ont représenté 53 700 têtes, dont 10 300 à destination des pays tiers.

En ce qui concerne les animaux de rente, la France a exporté, hormis les animaux de moins de 80 kg, 1,253 million de têtes en 2010. 94 % d'entre eux étaient destinés au marché européen, principalement aux marchés italien et espagnol (respectivement 81 % et 14 % des ventes européennes). Ainsi, les exportations vers les pays tiers n'ont porté que sur un peu moins de 6 % des exportations totales, soit 72 400 têtes, mais ce volume est en forte croissance par rapport aux quatre dernières années (2006 : 9 600 têtes, 2007 : 3 800 têtes, 2008 : 9 000 têtes et 2009 : 27 900 têtes).

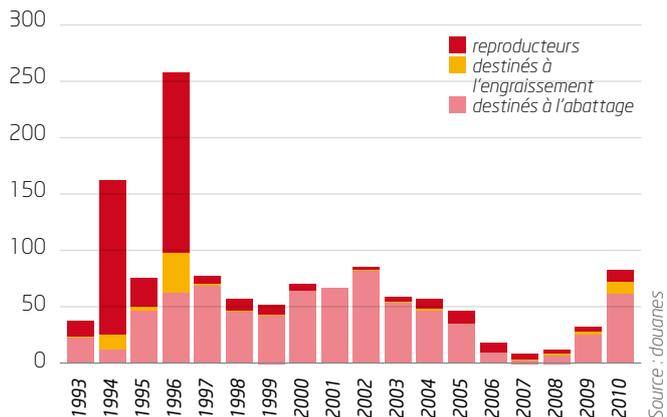
Les ventes françaises de bovins vifs maigres ont porté sur 1,088 million de têtes, en 2010 (87 % des animaux commercialisés). Elles ont alimenté les ateliers d'engraissement italiens (878 400 têtes) et espagnols (161 200 têtes). En revanche, les pays tiers n'ont représenté qu'un débouché limité, avec 10 800 têtes vendues (moins de 1 % des ventes de bovins maigres).

Les exportations françaises de bovins destinés à l'abattage ne constituent qu'une faible part des ventes de vif (13 % des animaux commercialisés en 2010) ; elles ont porté sur 165 800 têtes en 2010. En revanche, à la différence des animaux maigres, la part des ventes sur le marché des pays tiers est

significative (37 %), soit 61 700 têtes vendues, en forte progression au cours des trois dernières années (2008 : 7 300 têtes, 2009 : 25 500 têtes et 2010 : 61 700 têtes).

Ainsi, les flux de bovins vivants en direction des pays tiers sont principalement constitués d'animaux destinés à l'abattage (85 % des volumes d'animaux vivants exporté – hors reproducteurs). Face à la contraction des marchés traditionnels de bovins maigres (Italie et Espagne), les acteurs de la filière bovine peuvent trouver des débouchés sur les marchés des pays tiers, à condition de répondre à la demande, c'est-à-dire en fournissant des animaux finis ou semi-finis ce qui supposerait un renforcement de l'engraissement en France.

Exportations de bovins vivants vers les pays tiers (en milliers de têtes)



### Les ventes dans les pays du pourtour méditerranéen

Les flux commerciaux entre la France et les pays du pourtour méditerranéen, qui existent depuis de nombreuses années, ont été fortement perturbés par les deux crises de l'ESB<sup>2</sup> (1996 et 2001) et plus récemment par l'épisode de FCO<sup>3</sup> (2006-2010).

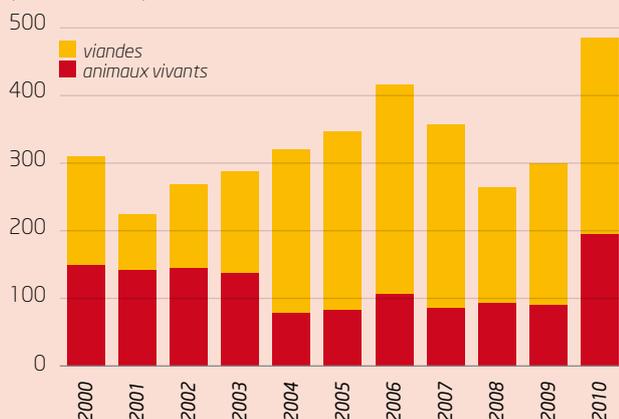
### Importations des pays du pourtour méditerranéen

De 2000 à 2002, les importations d'animaux vivants des pays du pourtour méditerranéen, exprimées en tec, sont restées stables autour de 150 000 tonnes par an, avant de reculer de 2004 à 2009 à moins de 100 000 tonnes. En 2010, elles ont retrouvé leur niveau du début des années 2000, soit 150 000 tonnes. Les importations de viandes, elles aussi stables de 2000 à 2002, ont ensuite fortement progressé, pour représenter plus de 70 % des tonnages totaux importés de 2004 à 2009. Du fait de la reprise des exportations en vif en 2010, ce pourcentage a diminué (60 % des tonnages totaux importés).

Jusqu'à une période récente, les principaux achats de viandes étaient effectués par l'Égypte, l'Algérie et dans une moindre mesure le Liban. En 2010, la Turquie est devenue le deuxième client après l'Égypte.

Sources : douanes des pays exportateurs Union européenne, Amérique du Nord, Amérique du Sud (Brésil, Argentine et Uruguay et Océanie)

Importations des pays du Pourtour méditerranéen (en milliers de tec)



2) Encéphalite spongiforme bovine  
3) Fièvre catarrhale ovine



### - Animaux reproducteurs

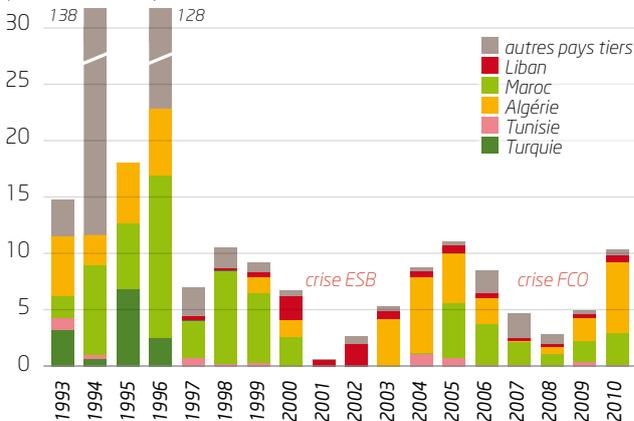
Depuis la première crise de l'ESB, en 1996, les exportations d'animaux reproducteurs n'ont guère dépassé 10 000 têtes par an. En 2010, sur les 10 300 têtes exportées vers les pays tiers, 95 % l'ont été à destination des pays du pourtour méditerranéen, en particulier du Maghreb (9 300 têtes dont, Algérie : 6 300 têtes et Maroc : 2 800 têtes). Pour la plupart des animaux et des destinations, il s'agit quasi exclusivement de génisses laitières amouillantes, principalement de races laitières (notamment Prim'Holstein, Montbéliarde).

Les ventes en Turquie, qui ont parfois pu atteindre plusieurs milliers de têtes par an avant 1996, ont été stoppées avec la crise de l'ESB en France. Elles ont repris à l'automne 2011.

Au cœur de la deuxième crise de l'ESB, en 2001-2002, seuls quelques animaux ont été exportés vers le Liban.

Plus récemment, durant l'épisode de FCO, essentiellement centré sur la période comprise entre août 2006 et le printemps 2011, les exportations d'animaux reproducteurs ont également été réduites (moins de 5 000 têtes en 2007, 2008 et 2009), avec des ventes sur le Maroc, l'Algérie et, dans une moindre mesure, le Liban et la Tunisie (génisses laitières amouillantes). Elles ont doublé entre 2009 et 2010, notamment du fait d'une progression sensible des ventes à destination de l'Algérie et du Maroc.

Exportations françaises de bovins reproducteurs vers les pays tiers (en milliers de têtes)

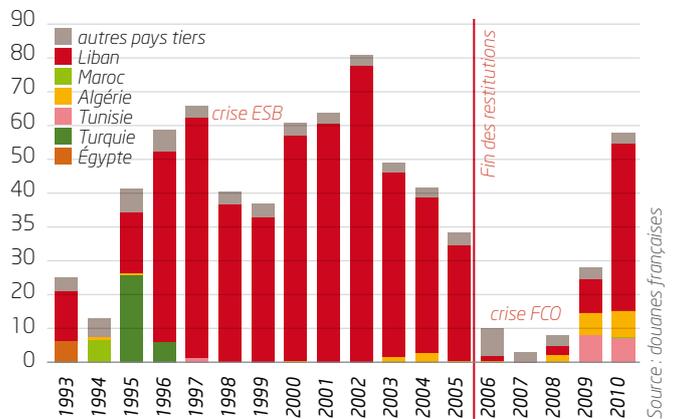


### - Bovins destinés à la boucherie

Entre 1993 et 2005, lorsque des restitutions sont octroyées aux bovins vivants par la Commission européenne, le Liban était déjà le principal débouché des bovins mâles finis sur le marché des pays tiers (encadré 2). En revanche, ce n'est qu'en 2009 que des volumes significatifs ont été commercialisés en Tunisie et en Algérie.

En 2010, 61 700 têtes ont été exportées par les opérateurs français vers les pays tiers, dont 95 % (58 500 têtes) vers les pays du pourtour méditerranéen, et plus particulièrement vers le Liban qui constitue clairement la principale destination (72 % des exportations pays tiers), devant l'Algérie (12 %) et la Tunisie (11 %). Si jusqu'en 2009, les animaux commercialisés étaient à plus de 97 % constitués par des jeunes bovins, en 2010, des génisses destinées à l'abattage ont également été vendues (11 % du total des animaux exportés sur le pourtour méditerranéen) en Tunisie (3 000 têtes), au Liban (2 800 têtes) et en Algérie (1 000 têtes).

Exportations françaises de bovins boucherie vers les pays tiers (en milliers de têtes)



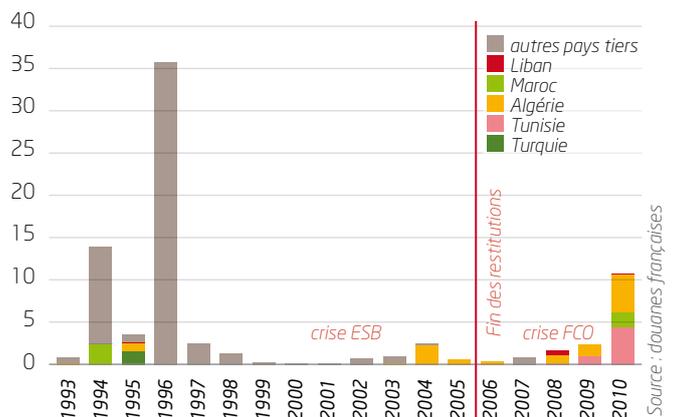
### - Bovins destinés à l'engraissement

Depuis la première crise de l'ESB en 1996, les ventes dans les pays du pourtour méditerranéen ont toujours été inférieures à 3 000 têtes, à l'exception de 2010, où elles ont atteint 10 800 têtes.

En 2008, l'Algérie constituait l'unique débouché ; la Tunisie est venue s'y adjoindre en 2009 et en 2010, le Maroc.

En 2010, les ventes sur la Tunisie et l'Algérie ont dépassé 4 000 têtes pour chacune des deux destinations, et celles sur le Maroc ont atteint 1 800 têtes. Des différences importantes existent sur la nature des animaux importés dans ces trois pays. Le Maroc importe essentiellement des animaux de 160 à 300 kg vif, la Tunisie s'approvisionne pour moitié en mâles de plus de 300 kg vif et à 40 % en animaux de 160 à 300 kg vif. Enfin, l'Algérie achète un tiers de chacune des trois catégories suivantes : génisses (Prim'Holstein, Montbéliarde), mâles de plus de 300 kg vif (Charolais), animaux de 160 à 300 kg vif (Charolais).

Exportations françaises de bovins maigres vers les pays tiers (en milliers de têtes)



Même si les exportations françaises se diversifient, tant en termes de catégories d'animaux (animaux maigres, génisses de plus de 300 kg,...) que de destinations (Algérie, Maroc, Tunisie...), les débouchés sur les pays tiers sont encore particulièrement dépendants des ventes de bovins mâles finis sur le marché libanais.

## Les marchés du pourtour méditerranéen : une concurrence potentiellement sud-américaine

Pour ce qui est du commerce de bovins vivants, les principaux concurrents de la France, autres que les États membres de l'Union européenne, sont situés en Amérique du Sud, notamment pour ce qui concerne les animaux destinés à la boucherie.

### Les animaux reproducteurs

Le Brésil : depuis 2008, il commercialise chaque année environ 20 000 animaux reproducteurs dans le monde, mais aucun n'est destiné aux pays du pourtour méditerranéen.

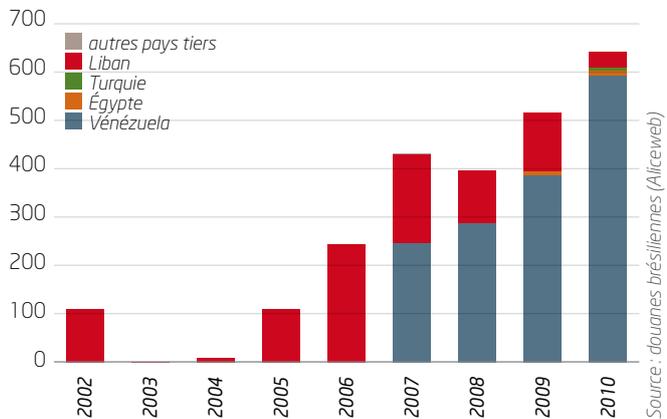
L'Argentine : depuis 2003 et à l'exception de 2006, les exportations d'animaux reproducteurs argentins ont été inférieures à 3 000 têtes par an. L'essentiel des ventes sont effectuées en Amérique Centrale et du Sud. Quelques animaux ont été expédiés en Égypte en 2006.

### Les animaux de boucherie

#### Les fournisseurs

Le Brésil : il a commencé d'exporter des animaux vivants dans le monde en 2004. Ses ventes ont connu une croissance exponentielle depuis lors ; elles ont atteint 640 000 têtes en 2010. Entre 2004 et 2006, la totalité des animaux exportés a été commercialisée au Liban. De 2007 à 2009, les expéditions vers ce pays ont eu tendance à diminuer au profit de celles à destination du Venezuela. Cette tendance s'est nettement renforcée en 2010 ; quelques animaux ont également été livrés en Égypte et en Turquie.

Exportations brésiliennes de bovins finis  
(en milliers de têtes)



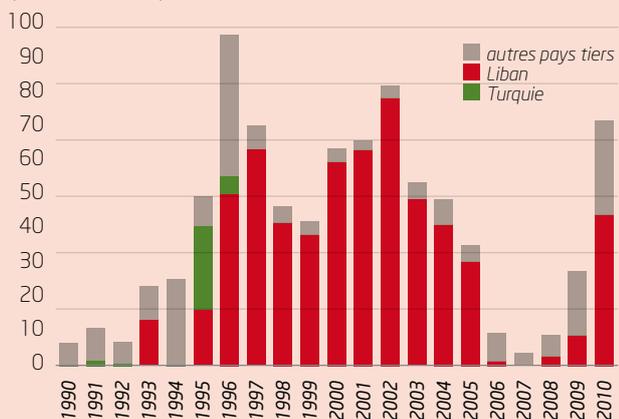
L'Uruguay : entre 2000 et 2007, les exportations uruguayennes de bovins vivants n'ont jamais dépassé 50 000 têtes, les ventes sont alors tournées vers les pays d'Amérique du Sud, du Proche et du Moyen-Orient. À partir de 2008, des volumes importants ont été expédiés vers le Liban et l'Égypte, mais le fait le plus marquant reste l'exportation de plus de 120 000 têtes en Turquie en 2010. Cette orientation se poursuit en 2011 : plus de 90 % des animaux exportés par l'Uruguay ont rejoint le marché turc.

### Des exportations françaises de bovins finis vers le Liban fortement liées aux restitutions entre 1993 et 2005

Les exportations européennes de bovins mâles de plus de 300 kg vifs destinés à la boucherie, vers le Liban<sup>4</sup>, ont débuté dans les années 1990 : dès 1991 pour l'Allemagne, en 1993 pour la France et en 1997 pour l'Irlande. Entre 1990 et 2005, ces flux ont été largement soutenus par l'octroi de subventions aux exportations de bovins mâles par la Commission européenne. En 1990, la valeur de la restitution s'élève à 73 €/100 kg vif alors que le jeune bovin fini est valorisé, en France, aux alentours de 185 €/100 kg vif. Elle atteint 111,5 €/100 kg vif, en 1993, avec un cours moyen de 195 €/100 kg vif sur le marché national, pour ensuite décroître et se stabiliser à 41 €/kg entre 2000 et 2004 (alors que la valorisation se situe entre 130 et 150 €/100 kg vif), conséquence de la mise en œuvre des accords du GATT qui actent une réduction des soutiens à l'exportation. Ainsi, la part de la restitution par rapport à la valorisation pour le négociant (prix FOB+restitution+transport) est comprise entre 40 et 60 % à la fin des années 2000. Après avoir régulièrement diminué leur montant au cours de l'année 2005, la Commission supprime finalement les restitutions, considérant que le marché européen de la viande bovine est dans une situation favorable et que le transport de bovins vivants sur longue distance ne doit pas être encouragé, au regard de la politique mise en œuvre au sein de l'Union européenne en matière de bien-être animal. Ainsi, jusqu'en 2003, les importations libanaises sont essentiellement composées d'animaux en provenance de l'Union européenne (Allemagne, France et Irlande), mais dès 2005, le Brésil devient un fournisseur significatif du marché libanais.

La suppression des restitutions, en décembre 2005, a tari le courant d'exportations de bovins finis français vers le Liban entre 2006 et 2008, le prix des animaux n'étant plus compétitif par rapport à ceux venus du Brésil. Depuis 2009, la hausse du prix des bovins sur le marché intérieur brésilien ainsi que la baisse de l'euro par rapport au real ont fortement modifié le contexte et ont rendu possible le retour des animaux français sur le marché libanais. Alors que la part des animaux européens importés au Liban est de l'ordre de 5 % en 2008 et de 10 % en 2009, elle s'élève à 60 % en 2010, dans un contexte de relative stabilité des achats autour de 140 - 150 000 têtes.

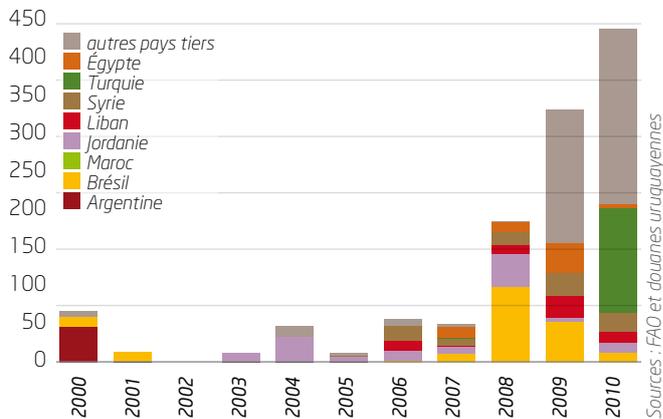
Exportations françaises de bovins de plus de 80 kg vifs vers les pays tiers  
(en milliers de têtes)



4) Jusqu'en 1992 : taureaux de plus de 220 kg (01 02 90 35), à partir de 1993 : bovins vivants de plus de 300 kg, destinés à la boucherie (01 02 90 71)



*Exportations uruguayennes de bovins finis*  
(en milliers de têtes)



Sources : FAO et douanes uruguayennes

**L'Égypte** : la demande égyptienne est passée de 15 000 têtes, en 2008, à 72 000 têtes, en 2010. En 2009, l'Uruguay avait été le principal fournisseur (81 % des importations totales), devant le Brésil. En 2010, c'est l'Australie qui a, en majorité, approvisionné l'Égypte (78 % des importations totales), devant le Brésil, l'Uruguay et la Slovaquie.

**Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie** : les importations de ces trois pays sont marginales par rapport à celles du Liban ou de l'Égypte. Elles sont en progression depuis trois ans, mais n'ont pas dépassé 12 000 têtes en 2010 (Maroc : 5 900 têtes, l'Algérie : 11 700 têtes et la Tunisie : 10 900 têtes). Les négociants français sont bien placés sur ces trois marchés, la part de la France s'est élevée en 2010 à 34 % au Maroc (derrière l'Irlande : 59 %), 99 % en Algérie et 100 % en Tunisie.

**Les clients**

**Le Liban** : sur les trois dernières années, les importations libanaises ont été relativement constantes, autour de 140 -150 000 têtes. Si en 2008 et 2009, l'essentiel des approvisionnements du Liban a été assuré par le Brésil, les cartes ont largement été rebattues en 2010. 140 000 têtes ont été fournies au marché libanais par cinq fournisseurs majeurs (France, Espagne, Slovaquie, Uruguay et Brésil). Les importateurs libanais étant à la recherche des meilleures opportunités sur le marché international, les parts de marché des pays fournisseurs peuvent fortement évoluer d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture.

L'analyse des couples pays fournisseurs (Union européenne, Amérique du Sud, Océanie) / pays clients (Maghreb, Égypte, Liban, Turquie) montre que le commerce de bovins vivants finis est empreint d'une forte instabilité (destinations et volume). Le contexte politique et économique des pays du pourtour méditerranéen, la situation sanitaire des pays fournisseurs, la variabilité de l'offre disponible pour les pays tiers... sont autant de facteurs d'instabilité sur ces marchés.

**Le marché turc : un marché naissant ?**

**Les achats d'animaux reproducteurs** Au cours des quatre dernières années, les États-Unis et l'Australie ont été les deux principaux fournisseurs du marché turc (respectivement 26 800 et 7 300 têtes entre 2007 et 2010). Les pays de l'Union européenne ont été absents entre 2001 et 2009, en raison notamment de la crise de l'ESB, à l'exception de la Suède, qui a exporté 1 200 animaux en 2005 et 200 animaux en 2006, et de l'Allemagne, en 2009 (20 têtes). En 2010, quelques pays de l'Union européenne sont parvenus à vendre des animaux : la Hongrie, trois États baltes et l'Autriche, pour un total de 4 600 animaux.

**Les achats d'animaux vivants par la Turquie** L'Allemagne a été, en 2002, le premier pays à exporter des animaux vers la Turquie. Elle a été rejointe par l'Uruguay, en 2005, puis par l'Australie, en 2009. De 2002 à 2009, peu d'animaux ont été destinés à la Turquie : moins de 1 300 animaux par an (1 100 animaux en 2005 et 1 300 animaux en 2007). Ce n'est qu'en 2010 que le marché turc s'est véritablement ouvert aux importations, avec plus de 246 000 animaux achetés, dont 124 300 têtes en provenance d'Uruguay, 64 300 têtes d'Australie et 45 300 de Hongrie. Quelques animaux ont également été exportés par le Brésil, les trois États Baltes, la Grèce et les États-Unis.

**Les achats de viande bovine** Jusqu'en 2009, les importations turques de viandes fraîches et congelées ont été quasi inexistantes. En 2010, les achats de viandes fraîches ont atteint 54 000 tonnes. Les fournisseurs ont été nombreux, notamment la Pologne (20 500 tonnes), l'Allemagne (13 500 tonnes) et, dans une moindre mesure, l'Autriche, la France et l'Italie. En 2009, les achats de viandes congelées sont restés modestes avec 4 100 tonnes. Tout comme pour les viandes fraîches, la Pologne, avec 2 900 tonnes, est le premier fournisseur de la Turquie.

Fermé à la France depuis la première crise de l'ESB, en 1996, le marché turc a été de nouveau « ouvert » aux exportateurs français en novembre 2010. Les exportations françaises ont atteint entre 8 000 et 10 000 tonnes par mois, sur la période de décembre 2010 à mars 2011, bénéficiant alors d'une réduction des droits de douane ramenant ceux-ci à 30 % en décembre 2010 (passage en octobre 2010 du droit consolidé déposé à l'OMC de 225 % à 30 %). Elles ont ensuite considérablement diminué après le relèvement des droits de douane, à trois reprises dans le courant 2011 (45 % le 19 mars 2011, 60 % en mai 2011 et, enfin, 75 % le 2 juillet 2011). Le droit de douane applicable à l'importation de bovins vivants en Turquie, d'un poids supérieur à 300 kg et destinés à l'abattage, est passé le 29 juillet 2011 de 30 % à 15 % (135 % - droit consolidé à l'OMC), favorisant l'exportation d'animaux vivants aux dépens de la viande.

---

## Conclusion

Au cours des trois dernières années, on observe une demande croissante en animaux vivants dans les pays du pourtour méditerranéen. Elle s'est renforcée avec l'ouverture du marché turc à un certain nombre de pays fournisseurs, dont la France depuis septembre 2011, pour les animaux de boucherie.

Comme la plupart des marchés pays tiers, ces marchés sont instables. Du côté de la demande, ils sont, d'une part, sensibles à l'évolution du contexte sanitaire (FCO, fièvre aphteuse, cheptel indemne d'IBR<sup>5</sup>...) qui peut entraîner brutalement des fermetures partielles ou totales des frontières et, d'autre part, à l'évolution de l'équilibre de leur marché (abaissement ou relèvement de leur droit de douane...). Du côté de l'offre, les conditions de concurrence entre pays fournisseurs peuvent, elles aussi, évoluer rapidement : du fait de restrictions à l'exportation, de nature parfois sanitaires, plus souvent économiques (introduction de taxes à l'exportation pour protéger le marché national), du fait d'une moindre compétitivité résultant d'un équilibre offre - demande tendu sur le marché national ou d'une évolution défavorable des parités monétaires.

Ainsi, des opportunités peuvent apparaître assez rapidement et disparaître tout aussi vite.

Le plus souvent les achats des pays du pourtour méditerranéen sont importants et requièrent une forte organisation des vendeurs pour rassembler rapidement des lots d'animaux homogènes (poids et respect des règles sanitaires imposées par le pays importateur<sup>6</sup>) pouvant aller de 800 à plus de 1 200 têtes. Il y a donc une difficulté spécifique à organiser ces flux importants pour des marchés exposés à un risque de « fermeture » temporaire ou plus durable (décision politique à visée économique, embargo sanitaire, quota d'importation épuisé, relèvement des droits de douane...) Pour prévenir ce risque, il convient de disposer de débouchés diversifiés (marché national, marché européen, marché pays tiers) pour pouvoir trouver rapidement des solutions alternatives pour vendre les animaux.

La réponse à cette demande nécessite pour la filière française de s'organiser pour produire et mobiliser, au bon moment, les animaux recherchés.

---

5) Rhinotrachéite infectieuse bovine

6) Vaccination IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine) obligatoire par exemple pour le Maroc ou l'Algérie

